

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2024

---

VISANT LA PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT DE L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES  
ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TEMPS MÉRIDIEEN - (N° 2106)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC21

présenté par  
Mme Lanlo, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« sur le temps scolaire et sur »,

les mots :

« pendant le temps scolaire et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.